

ASS Association OGCN Côte d'Azur

177 Bd du Mercantour

06200 NICE

Exercice clos le : 30 juin 2023

APE : 9499Z

SIRET : 39475656300018

CABINET PRADAL ET ASSOCIES
32 RUE DE L'HÔTEL DES POSTES

Tél :0497030090

E-mail :contact@cabinet-pradal.com

06000 NICE

Fax :0497030099

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023			01/07/2021 au 30/06/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				-0.55
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	5 155.27	3 678.47	1 476.80	1 007.50
Autres	193 865.55	164 215.60	29 649.95	37 452.60
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	523.72		523.72	523.72
Prêts				
Autres	24 982.96		24 982.96	24 982.96
TOTAL (I)	224 527.50	167 894.07	56 633.43	63 966.23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	272.00		272.00	322.05
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	22 528.48	17 363.49	5 164.99	67 484.22
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	122 513.03		122 513.03	425 113.25
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	623 726.28		623 726.28	107 965.07
Charges constatées d'avance	31 001.10		31 001.10	12 442.43
TOTAL (II)	800 040.89	17 363.49	782 677.40	613 327.02
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 024 568.39	185 257.56	839 310.83	677 293.25

BILAN PASSIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Du 01/07/2022 au 30/06/2023	Du 01/07/2021 au 30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-262 933.22	4 585.26
Excédent ou déficit de l'exercice		-267 518.48
<i>Situation nette (sous total)</i>	-262 933.22	-262 933.22
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	20 609.72	27 709.72
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-242 323.50	-235 223.50
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	30 000.00	30 000.00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	30 000.00	30 000.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 202.60	13 964.25
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 500.37	285 013.80
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	119 954.20	315 900.45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	624 157.16	109 138.25
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	171 820.00	158 500.00
TOTAL (IV)	1 051 634.33	882 516.75
Écarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	839 310.83	677 293.25

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	63 815.00	149 673.65
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	45 555.06	27 247.67
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	407 112.00	379 423.99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 900.00	2 100.00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 287.49	28 934.52
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	611 368.43	322 740.66
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 173 037.98	910 120.49
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	24 925.26	16 917.47
Variation de stock	50.05	136.36
Autres achats et charges externes	651 867.46	642 259.65
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	23 342.15	39 396.39
Salaires et traitements	708 448.67	731 001.42
Charges sociales	196 249.84	93 427.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 433.49	15 705.26
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3.44	234.90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 615 320.36	1 539 078.59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-442 282.38	-628 958.10
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3.74	44.27
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3.74	44.27
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 309.50	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 309.50	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-6 305.76	44.27

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-448 588.14	-628 913.83
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	449 787.19	599 977.04
Sur opérations en capital	7 125.86	23 761.34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		23 631.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	456 913.05	647 369.38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 928.02	24 608.60
Sur opérations en capital	10.39	231 365.43
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 386.50	30 000.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 324.91	285 974.03
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	448 588.14	361 395.35
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 629 954.77	1 557 534.14
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 629 954.77	1 825 052.62
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-267 518.48
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	557 666.25	
Bénévolat		
TOTAL	557 666.25	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	557 666.25	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	557 666.25	
TOTAL		-267 518.48

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	0		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0		
LES EFFECTIFS	0		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	0		

PRÉSENTATION

L'Association OGC NICE COTE D'AZUR a été intégrée dans le périmètre de consolidation de la SAS OGCN NICE pour la première fois en 2008, en sa qualité d'entité ad hoc compte tenu de la convention qui la lie à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR. Une nouvelle convention, conclue pour une durée de 10 saisons en 2020, permet à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR d'inscrire en championnat de L1 l'équipe professionnelle et fixe les relations économique et financières des deux entités.

Identité de la société consolidante:

SAS OGC NICE
19 Boulevard Jean Luciano
06200 NICE
SIRET: 404115198 00040

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 839 310.83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euro.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Relations économiques et financières entre l'Association et la SASP OGC Nice Côte d'Azur dans le cadre du Groupement Sportif. Un nouvel accord a été signé pour 10 ans entre l'association et la société SASP. Cet accord vient remplacer le précédent accord signé en 2010. Il modifie substantiellement les rôles et responsabilités des deux entités.

L'association garde la gestion des équipes juniors (en dessous de 12 ans) et féminines. Une équipe féminine évoluant en D2 a été mise en place en mai 2019. La gestion des autres équipes (U13 à N3) a été transférée à la SASP. L'association a également quitté le centre de formation.

Les frais correspondants (transport, éducation, personnel) ont été transférés le 1er Janvier 2020, ainsi que les recettes correspondantes (Taxe Apprentissage; Subvention).

Conformément à la convention signée entre l'Association OGC Nice Côte d'Azur et la SASP OGC Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration de l'Association OGC Nice Côte d'Azur, la redevance comptabilisée entre les deux entités s'établit, pour l'exercice clos au 30 juin 2023, à un montant de 150 000 € et constitue une charge pour la SASP Nice Côte d'Azur.

S'ajoute à cette redevance fixe une redevance exceptionnelle de 350 000 € pour le financement de la D2F et une subvention dite d'équilibre d'un montant de 392 764 € au titre dudit exercice (hors régularisation de l'exercice précédent).

L'article 2 de la convention définissant la répartition des activités est repris ci-après :

ARTICLE 2 REPARTITION DES ACTIVITES

2-1- L'ASSOCIATION conserve la gestion de toutes les activités liées au football amateur junior (12 ans et en dessous) et des équipes féminines (section sportive et équipe D2).

Il s'agit notamment d'assurer l'administration des équipes du club composées de sportifs munis de licences amateurs sous l'affiliation de la Fédération Française de Football et n'évoluant pas dans le secteur professionnel.

La gestion des autres équipes (U13 à N3) a été transférée à la société.

2-2 LA SOCIETE conserve la gestion de toutes les activités liées au football professionnel. Ces activités comprennent notamment :

La gestion de l'effectif et des activités de l'équipe professionnelle participant à toutes les compétitions nationales ou Internationales organisées et/ou sous le contrôle de l'organisme chargé de gérer le secteur professionnel, à l'heure actuelle la Ligue de Football Professionnel, et de la Fédération Française de Football ainsi que tout le personnel attaché à ce secteur ;

La gestion des rencontres, officielles ou non, auxquelles participe cette équipe, notamment sous la forme de l'organisation des manifestations sportives, mais aussi en matière commerciale, notamment la perception de

droits d'entrée de la part du public, la commercialisation d'espaces publicitaires ou de produits dérivés (gadgets, vêtements, etc.) mettant en évidence le nom, le logo, l'image ou les couleurs du club;

Le recrutement des joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle ;

L'affectation des subventions publiques dans les conditions définies à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 précitée et des sommes reçues en exécution de contrats de prestations de services dans les conditions définies à l'article 19-4 de la même loi ;

La promotion par tous les moyens, directement ou indirectement de l'équipe première ;

L'exercice de toutes les activités et la conclusion de tous les contrats, accords, conventions pouvant faciliter cet objet et notamment la conclusion de contrats de publicité ;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales.

Il est par ailleurs indiqué que, conformément à la réglementation en vigueur, la participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la ligue de football professionnel relève de la compétence de la SOCIETE pour la durée de la convention, dès lors que la fédération a autorisé la SOCIETE a faire usage à cette fin du numéro d'affiliation délivré à l'ASSOCIATION.

2-3- Par ailleurs, l'ASSOCIATION a transféré, dans le cadre du nouvel accord signé en 2020, à la SA SASP la gestion qu'elle exerçait d'une partie des activités du Centre Formation, à savoir:

- La scolarité, notamment l'Ecole du Jeune Aiglon ;

- La gestion administrative des équipes évoluant actuellement en championnat national U19 et U17 ainsi qu'en CFA

- L'entretien des Installations, bâtiments et matériel nécessaires à son fonctionnement et mis à disposition par la SOCIETE, en lieu direct avec le référent désigné par la SOCIETE pour la gestion desdits bâtiments, installations et matériels;

- La gestion des personnels administratifs nécessaires à son fonctionnement;

- A l'exclusion de ce qui suit.

Ce transfert s'ajoute aux éléments conservés par La SOCIETE:

La gestion des bâtiments, installations et matériels du nouveau Centre d'Entraînement et de Formation ;

La gestion sportive et financière des équipes évoluant actuellement en championnat national U17 et U19 ainsi qu'en CFA, étant précisé que l'ASSOCIATION aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question ;

La gestion et le rattachement contractuel du staff technique de ces équipes ;

La gestion et le rattachement contractuel du directeur du centre de formation ainsi que du directeur du recrutement ;

Le choix, la gestion, le rattachement de tous les joueurs du groupement sportif liés au groupement par convention de formation, contrat ou accord de non-sollicitation ou toute autre convention similaire ;

Le suivi médical des joueurs des équipes susmentionnées.

Les modalités de la répartition entre l'ASSOCIATION et la SOCIETE des activités liées à la formation des sportifs ainsi que celles de la participation de la SOCIETE aux activités qui demeurent sous la responsabilité de l'ASSOCIATION sont détaillées dans cette convention.

- Fiscalité de l'Association OGC Nice Côte d'Azur

La franchise en matière de TVA ayant été dépassée au cours des exercices précédents, l'Association OGC Nice Côte d'Azur est assujettie aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET).

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Le détail des contributions volontaires accordées par la mairie de Nice pour l'exercice clos sont évalués à 557.666 euros pour la mise à disposition au 37 Bd Jean Luciano à Nice d'emplacement de 8 préfabriqués, de 2 terrain de grand jeux, d'un immeuble bati situé 55 Bd Jean Luciano à Nice avec parking et petit terrain et de l'ensemble des annexes afférentes aux lieux mis à disposition

L'appel pour le procès avec un ancien salarié pour lequel l'association avait été condamnée en premier jugement à 82.6k€ était prévu pour fin 2022. Les résultats de cet appel ne sont pas connus de l'association.

L'association a néanmoins provisionné 30k-, au titre du risque qu'elle estimait sur ce dossier. Un second litige avec un salarié est en cours à la clôture, compte tenu de l'évaluation du risque ce litig ne fait pas l'objet d'une provision à la clôture.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 3 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	de 2 à 5 ans ans
- Logiciel Informatique	3 ans
- Mobilier	de 2 à 3 ans ans
- Matériel de transport	de 2 à 5 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 896.89				
CORPORELLES	Terrains		17 940.00				
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		26 877.10		1 020.73		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		52 088.03		2 359.22	
		Matériel de transport		117 351.16			
		Matériel de bureau & mobilier informatique		52 215.96		1 106.69	
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL	266 472.25		4 486.64		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés		523.72				
	Prêts et autres immobilisations financières		24 982.96				
		TOTAL	25 506.68				
		TOTAL GENERAL	293 875.82		4 486.64		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		1 896.89			
CORPORELLES	Terrains			17 940.00			
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			22 742.56	5 155.27		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			10 015.75	44 431.50	
		Matériel de transport				117 351.16	
		Mat. bureau, inform., mobilier			21 240.10	32 082.55	
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL		71 938.41	199 020.48		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				523.72		
	Prêts & autres immob. financières				24 982.96		
		TOTAL			25 506.68		
		TOTAL GENERAL		73 835.30	224 527.16		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 896.89		1 896.89	
TOTAL		1 896.89		1 896.89	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	17 940.00		17 940.00	
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		25 869.60	551.43	22 742.56	3 678.47
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	46 196.64	2 361.09	10 015.75	38 541.98
	Matériel de transport	86 587.86	7 882.41		94 470.27
	Mat. bureau et informatiq., mob.	51 418.39	1 025.06	21 239.98	31 203.47
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		228 012.49	11 819.99	71 938.29	167 894.19
TOTAL GENERAL		229 909.38	11 819.99	73 835.18	167 894.19

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	30 000.00			30 000.00
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	30 000.00			30 000.00
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	17 363.49			17 363.49
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	17 363.49			17 363.49
	TOTAL GÉNÉRAL	47 363.49			47 363.49
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises				
	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES STOCKS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	322.05	272.00	322.05	272.00
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	322.05	272.00	322.05	272.00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières	24 982.96		24 982.96	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	16 172.00		16 172.00	
	Autres créances clients	6 356.48	6 356.48		
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés	922.47	922.47		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 924.98	1 924.98		
	Etat & autres				
	coll. publiques	Impôts sur les bénéfiques	16 310.58	16 310.58	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	102 500.00	102 500.00	
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
	Charges constatées d'avance	31 001.10	31 001.10		
TOTAUX		200 170.57	159 015.61	41 154.96	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(3) Créances reçues par legs ou donations				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	31 001.10
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	31 001.10

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	104 705.09
Disponibilités	
TOTAL	104 705.09

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	4 585.26		4 585.26		267 518.48		-262 933.22
Excédent ou déficit de l'exercice	-267 518.48		-267 518.48			-267 518.48	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	27 709.72		27 709.72				
Subventions d'investissement						7 100.00	20 609.72
TOTAUX	-235 223.50		-235 223.50		267 518.48	-260 418.48	-242 323.50

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	2 202.60	2 202.60		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	133 500.37	133 500.37		
Personnel & comptes rattachés	64 438.90	64 438.90		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	44 893.16	44 893.16		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	7 991.88	7 991.88		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 630.26	2 630.26		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	624 157.16	624 157.16		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	171 820.00	171 820.00		
TOTAUX	1 051 634.33	1 051 634.33		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	171 820.00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	171 820.00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 147.94
Dettes fiscales et sociales	34 076.26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	84 136.29
TOTAL DES CHARGES À PAYER	131 360.49

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Montant des honoraires	6 574	6 000
TOTAL	6 574.00	6 000.00

LES EFFECTIFS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

LES EFFECTIFS

	30/06/2023	30/06/2022
Personnel salarié :	33	33
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
	3	3
	30	30
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Charges sur opération de gestion	115	
Amendes FFF District et Autres	1 648	
Charges sur exercice antérieurs (solde fournisseurs)	5 166	
Ecart de règlement	10	
Dotations aux amortissement exceptionnelles	1 387	
Subvention équilibre		356 414
Aides Exceptl D2F		36 350
Soldes Dettes Prescrites		57 022
Quote Part de Subvention viré au Résultat		7 100
Ecart de Règlement		26
TOTAL	8 325	456 912

COMMENTAIRE

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Dans le respect du principe d'engagement les subventions sont comptabilisées sur la base d'une notification émanant de l'organisme ou de la collectivité. Les versements sont ensuite comptabilisés dans les comptes de tiers correspondants. Dans le cas de subventions attribuées à une saison sportive (1er juillet au 30 juin N+1) ou sur une autre période les subventions sont réparties au prorata des périodes concernées.

Le montant des subventions est ventilé ainsi:

- Ville de Nice : 315.000€
- Conseil Départemental: 60.500€
- Fédération Française de Football: 31.612€

In Extenso

In Extenso Audit
4 bis, Avenue de Verdun
06000 Nice

Tél. : +33 (0)4 93 16 71 57
Fax : +33 (0)4 93 16 71 48
www.inextenso.fr

O.G.C NICE COTE D'AZUR

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

177 Route de Grenoble
06200 NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

In Extenso

O.G.C NICE COTE D'AZUR

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

177 Route de Grenoble
06200 NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de l'association O.G.C NICE COTE D'AZUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association O.G.C NICE COTE D'AZUR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

In Extenso

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » mentionnant :

- Les contributions volontaires accordées par la Mairie de Nice pour 558 K€,
- Les litiges prud'hommaux

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

In Extenso

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

In Extenso

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 15 décembre 2023

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT

Signé électroniquement le 16/12/2023 par
Charly Criscuolo

 **jesignexpert.com**

Charly CRISCUOLO

BILAN ACTIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023			01/07/2021 au 30/06/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				-0.55
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	5 155.27	3 678.47	1 476.80	1 007.50
Autres	193 865.55	164 215.60	29 649.95	37 452.60
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	523.72		523.72	523.72
Prêts				
Autres	24 982.96		24 982.96	24 982.96
TOTAL (I)	224 527.50	167 894.07	56 633.43	63 966.23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	272.00		272.00	322.05
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	22 528.48	17 363.49	5 164.99	67 484.22
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	122 513.03		122 513.03	425 113.25
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	623 726.28		623 726.28	107 965.07
Charges constatées d'avance	31 001.10		31 001.10	12 442.43
TOTAL (II)	800 040.89	17 363.49	782 677.40	613 327.02
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 024 568.39	185 257.56	839 310.83	677 293.25

BILAN PASSIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Du 01/07/2022 au 30/06/2023	Du 01/07/2021 au 30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-262 933.22	4 585.26
Excédent ou déficit de l'exercice		-267 518.48
<i>Situation nette (sous total)</i>	-262 933.22	-262 933.22
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	20 609.72	27 709.72
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-242 323.50	-235 223.50
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	30 000.00	30 000.00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	30 000.00	30 000.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 202.60	13 964.25
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 500.37	285 013.80
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	119 954.20	315 900.45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	624 157.16	109 138.25
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	171 820.00	158 500.00
TOTAL (IV)	1 051 634.33	882 516.75
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	839 310.83	677 293.25

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	63 815.00	149 673.65
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	45 555.06	27 247.67
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	407 112.00	379 423.99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 900.00	2 100.00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 287.49	28 934.52
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	611 368.43	322 740.66
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 173 037.98	910 120.49
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	24 925.26	16 917.47
Variation de stock	50.05	136.36
Autres achats et charges externes	651 867.46	642 259.65
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	23 342.15	39 396.39
Salaires et traitements	708 448.67	731 001.42
Charges sociales	196 249.84	93 427.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 433.49	15 705.26
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3.44	234.90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 615 320.36	1 539 078.59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-442 282.38	-628 958.10
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3.74	44.27
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3.74	44.27
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 309.50	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 309.50	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-6 305.76	44.27

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-448 588.14	-628 913.83
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	449 787.19	599 977.04
Sur opérations en capital	7 125.86	23 761.34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		23 631.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	456 913.05	647 369.38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 928.02	24 608.60
Sur opérations en capital	10.39	231 365.43
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 386.50	30 000.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 324.91	285 974.03
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	448 588.14	361 395.35
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 629 954.77	1 557 534.14
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 629 954.77	1 825 052.62
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-267 518.48
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	557 666.25	
Bénévolat		
TOTAL	557 666.25	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	557 666.25	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	557 666.25	
TOTAL		-267 518.48

PRÉSENTATION

L'Association OGC NICE COTE D'AZUR a été intégrée dans le périmètre de consolidation de la SAS OGCN NICE pour la première fois en 2008, en sa qualité d'entité ad hoc compte tenu de la convention qui la lie à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR. Une nouvelle convention, conclue pour une durée de 10 saisons en 2020, permet à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR d'inscrire en championnat de L1 l'équipe professionnelle et fixe les relations économique et financières des deux entités.

Identité de la société consolidante:

SAS OGC NICE
19 Boulevard Jean Luciano
06200 NICE
SIRET: 404115198 00040

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 839 310.83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euro.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Relations économiques et financières entre l'Association et la SASP OGC Nice Côte d'Azur dans le cadre du Groupement Sportif. Un nouvel accord a été signé pour 10 ans entre l'association et la société SASP. Cet accord vient remplacer le précédent accord signé en 2010. Il modifie substantiellement les rôles et responsabilités des deux entités.

L'association garde la gestion des équipes juniors (en dessous de 12 ans) et féminines. Une équipe féminine évoluant en D2 a été mise en place en mai 2019. La gestion des autres équipes (U13 à N3) a été transférée à la SASP. L'association a également quitté le centre de formation.

Les frais correspondants (transport, éducation, personnel) ont été transférés le 1er Janvier 2020, ainsi que les recettes correspondantes (Taxe Apprentissage; Subvention).

Conformément à la convention signée entre l'Association OGC Nice Côte d'Azur et la SASP OGC Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration de l'Association OGC Nice Côte d'Azur, la redevance comptabilisée entre les deux entités s'établit, pour l'exercice clos au 30 juin 2023, à un montant de 150 000 € et constitue une charge pour la SASP Nice Côte d'Azur.

S'ajoute à cette redevance fixe une redevance exceptionnelle de 350 000 € pour le financement de la D2F et une subvention dite d'équilibre d'un montant de 392 764 € au titre dudit exercice (hors régularisation de l'exercice précédent).

L'article 2 de la convention définissant la répartition des activités est repris ci-après :

ARTICLE 2 REPARTITION DES ACTIVITES

2-1- L'ASSOCIATION conserve la gestion de toutes les activités liées au football amateur junior (12 ans et en dessous) et des équipes féminines (section sportive et équipe D2).

Il s'agit notamment d'assurer l'administration des équipes du club composées de sportifs munis de licences amateurs sous l'affiliation de la Fédération Française de Football et n'évoluant pas dans le secteur professionnel.

La gestion des autres équipes (U13 à N3) a été transférée à la société.

2-2 LA SOCIETE conserve la gestion de toutes les activités liées au football professionnel. Ces activités comprennent notamment :

La gestion de l'effectif et des activités de l'équipe professionnelle participant à toutes les compétitions nationales ou Internationales organisées et/ou sous le contrôle de l'organisme chargé de gérer le secteur professionnel, à l'heure actuelle la Ligue de Football Professionnel, et de la Fédération Française de Football ainsi que tout le personnel attaché à ce secteur ;

La gestion des rencontres, officielles ou non, auxquelles participe cette équipe, notamment sous la forme de l'organisation des manifestations sportives, mais aussi en matière commerciale, notamment la perception de

droits d'entrée de la part du public, la commercialisation d'espaces publicitaires ou de produits dérivés (gadgets, vêtements, etc.) mettant en évidence le nom, le logo, l'image ou les couleurs du club;

Le recrutement des joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle ;

L'affectation des subventions publiques dans les conditions définies à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 précitée et des sommes reçues en exécution de contrats de prestations de services dans les conditions définies à l'article 19-4 de la même loi ;

La promotion par tous les moyens, directement ou indirectement de l'équipe première ;

L'exercice de toutes les activités et la conclusion de tous les contrats, accords, conventions pouvant faciliter cet objet et notamment la conclusion de contrats de publicité ;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales.

Il est par ailleurs indiqué que, conformément à la réglementation en vigueur, la participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la ligue de football professionnel relève de la compétence de la SOCIETE pour la durée de la convention, dès lors que la fédération a autorisé la SOCIETE à faire usage à cette fin du numéro d'affiliation délivré à l'ASSOCIATION.

2-3- Par ailleurs, l'ASSOCIATION a transféré, dans le cadre du nouvel accord signé en 2020, à la SA SASP la gestion qu'elle exerçait d'une partie des activités du Centre Formation, à savoir:

- La scolarité, notamment l'Ecole du Jeune Aiglon ;

- La gestion administrative des équipes évoluant actuellement en championnat national U19 et U17 ainsi qu'en CFA

- L'entretien des Installations, bâtiments et matériel nécessaires à son fonctionnement et mis à disposition par la SOCIETE, en lieu direct avec le référent désigné par la SOCIETE pour la gestion desdits bâtiments, installations et matériels;

- La gestion des personnels administratifs nécessaires à son fonctionnement;

- A l'exclusion de ce qui suit.

Ce transfert s'ajoute aux éléments conservés par La SOCIETE:

La gestion des bâtiments, installations et matériels du nouveau Centre d'Entraînement et de Formation ;

La gestion sportive et financière des équipes évoluant actuellement en championnat national U17 et U19 ainsi qu'en CFA, étant précisé que l'ASSOCIATION aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question ;

La gestion et le rattachement contractuel du staff technique de ces équipes ;

La gestion et le rattachement contractuel du directeur du centre de formation ainsi que du directeur du recrutement ;

Le choix, la gestion, le rattachement de tous les joueurs du groupement sportif liés au groupement par convention de formation, contrat ou accord de non-sollicitation ou toute autre convention similaire ;

Le suivi médical des joueurs des équipes susmentionnées.

Les modalités de la répartition entre l'ASSOCIATION et la SOCIETE des activités liées à la formation des sportifs ainsi que celles de la participation de la SOCIETE aux activités qui demeurent sous la responsabilité de l'ASSOCIATION sont détaillées dans cette convention.

- Fiscalité de l'Association OGC Nice Côte d'Azur

La franchise en matière de TVA ayant été dépassée au cours des exercices précédents, l'Association OGC Nice Côte d'Azur est assujettie aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET).

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Le détail des contributions volontaires accordées par la mairie de Nice pour l'exercice clos sont évalués à 557.666 euros pour la mise à disposition au 37 Bd Jean Luciano à Nice d'emplacement de 8 préfabriqués, de 2 terrain de grand jeux, d'un immeuble bati situé 55 Bd Jean Luciano à Nice avec parking et petit terrain et de l'ensemble des annexes afférentes aux lieux mis à disposition

L'appel pour le procès avec un ancien salarié pour lequel l'association avait été condamnée en premier jugement à 82.6k€ était prévu pour fin 2022. Les résultats de cet appel ne sont pas connus de l'association.

L'association a néanmoins provisionné 30k-, au titre du risque qu'elle estimait sur ce dossier. Un second litige avec un salarié est en cours à la clôture, compte tenu de l'évaluation du risque ce litig ne fait pas l'objet d'une provision à la clôture.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 3 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	de 2 à 5 ans ans
- Logiciel Informatique	3 ans
- Mobilier	de 2 à 3 ans ans
- Matériel de transport	de 2 à 5 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 896.89			
CORPORELLES	Terrains	17 940.00			
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	26 877.10		1 020.73	
	Autres immos corporelles	52 088.03		2 359.22	
	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
Matériel de transport	117 351.16				
Matériel de bureau & mobilier informatique	52 215.96		1 106.69		
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		266 472.25		4 486.64	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés	523.72			
	Prêts et autres immobilisations financières	24 982.96			
TOTAL		25 506.68			
TOTAL GENERAL		293 875.82		4 486.64	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL		1 896.89		
CORPORELLES	Terrains		17 940.00		
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		22 742.56	5 155.27	
	Autres immos corporelles		10 015.75	44 431.50	
	Inst. gal. agen. amé. divers				
Matériel de transport			117 351.16		
Mat. bureau, inform., mobilier		21 240.10	32 082.55		
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			71 938.41	199 020.48	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			523.72	
	Prêts & autres immob. financières			24 982.96	
TOTAL				25 506.68	
TOTAL GENERAL			73 835.30	224 527.16	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 896.89		1 896.89	
TOTAL		1 896.89		1 896.89	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	17 940.00		17 940.00	
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		25 869.60	551.43	22 742.56	3 678.47
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	46 196.64	2 361.09	10 015.75	38 541.98
	Matériel de transport	86 587.86	7 882.41		94 470.27
	Mat. bureau et informatiq., mob.	51 418.39	1 025.06	21 239.98	31 203.47
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		228 012.49	11 819.99	71 938.29	167 894.19
TOTAL GENERAL		229 909.38	11 819.99	73 835.18	167 894.19

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	30 000.00			30 000.00
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	30 000.00			30 000.00
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	17 363.49			17 363.49
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	17 363.49			17 363.49
	TOTAL GÉNÉRAL	47 363.49			47 363.49
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES STOCKS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	322.05	272.00	322.05	272.00
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	322.05	272.00	322.05	272.00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières	24 982.96		24 982.96	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	16 172.00		16 172.00	
	Autres créances clients	6 356.48	6 356.48		
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés	922.47	922.47		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 924.98	1 924.98		
	Etat & autres				
	coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	16 310.58	16 310.58	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	102 500.00	102 500.00	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
	Charges constatées d'avance	31 001.10	31 001.10		
TOTAUX		200 170.57	159 015.61	41 154.96	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(3) Créances reçues par legs ou donations				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	31 001.10
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	31 001.10

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	104 705.09
Disponibilités	
TOTAL	104 705.09

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	4 585.26		4 585.26		267 518.48		-262 933.22
Excédent ou déficit de l'exercice	-267 518.48		-267 518.48			-267 518.48	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	27 709.72		27 709.72				
Subventions d'investissement						7 100.00	20 609.72
TOTAUX	-235 223.50		-235 223.50		267 518.48	-260 418.48	-242 323.50

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	2 202.60	2 202.60		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	133 500.37	133 500.37		
Personnel & comptes rattachés	64 438.90	64 438.90		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	44 893.16	44 893.16		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	7 991.88	7 991.88		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 630.26	2 630.26		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	624 157.16	624 157.16		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	171 820.00	171 820.00		
TOTAUX	1 051 634.33	1 051 634.33		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	171 820.00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	171 820.00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 147.94
Dettes fiscales et sociales	34 076.26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	84 136.29
TOTAL DES CHARGES À PAYER	131 360.49

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Montant des honoraires	6 574	6 000
TOTAL	6 574.00	6 000.00

LES EFFECTIFS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

LES EFFECTIFS

	30/06/2023	30/06/2022
Personnel salarié :	33	33
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
	3	3
	30	30
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Charges sur opération de gestion	115	
Amendes FFF District et Autres	1 648	
Charges sur exercice antérieurs (solde fournisseurs)	5 166	
Ecart de règlement	10	
Dotations aux amortissement exceptionnelles	1 387	
Subvention équilibre		356 414
Aides Exceptl D2F		36 350
Soldes Dettes Prescrites		57 022
Quote Part de Subvention viré au Résultat		7 100
Ecart de Règlement		26
TOTAL	8 325	456 912

COMMENTAIRE

ASS Association OGCN Côte d'Azur

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Dans le respect du principe d'engagement les subventions sont comptabilisées sur la base d'une notification émanant de l'organisme ou de la collectivité. Les versements sont ensuite comptabilisés dans les comptes de tiers correspondants. Dans le cas de subventions attribuées à une saison sportive (1er juillet au 30 juin N+1) ou sur une autre période les subventions sont réparties au prorata des périodes concernées.

Le montant des subventions est ventilé ainsi:

- Ville de Nice : 315.000€
- Conseil Départemental: 60.500€
- Fédération Française de Football: 31.612€